

Commune de BUGNICOURT

59117

Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbanisme

Pour information

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Carte Actualisée le : 19/07/2012
Échelle : 1 : 10 000 env.
Sources : Ddtn 59, Dreal Nord Pas-de-Calais (1) Scan 25 Igr - Pulpig
Email : dttm-nord@nord.gov.fr

- Limite communale de BUGNICOURT
- Infrastructures
 - Départementale
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdpr) Source : Conseil Général 59
 - Voie Bruyante - Secteur de Bruit Source : Ddtn 59
- Établissements Industriels / sols pollués
- Patrimoine Naturel
 - ZNIEFF de Type 1 Nom des Znieff n°127 Bois de la Garenne, mont d'Erchin et bois de Lewarde Source : Dreal
 - Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtn59 - Sigale Conseil Régional

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un score affiché par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour.
Les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique
Les Znieff sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espèces naturelles, terrestres et marines, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables.
Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire se présente généralement en six zones de modernisation.
type I : secteurs de superficie ou généralement limités, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

